

Les membres de l'AFPC à la fonction publique fédérale :

# En lutte pour nos emplois et nos droits



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

## Quel est l'impact du budget fédéral sur nos emplois?

Comme vous le savez, on a exercé beaucoup de pressions sur le gouvernement Harper pour qu'il modifie considérablement nos conditions de travail. Certains ont proposé d'éliminer notre régime de pensions. D'autres ont suggéré une diminution des salaires. Grâce à la mobilisation des membres de l'AFPC partout au pays, le gouvernement a décidé de ne pas toucher à notre régime de retraite ni de réduire nos salaires... pour l'instant.

Mais ses autres initiatives sont tout aussi néfastes. Le gouvernement impose un gel des dépenses ministérielles, sabre dans le financement de certains programmes et veut scruter à la loupe les services gouvernementaux. Le résultat : les agences et ministères fédéraux devront réduire leurs dépenses, dans certains cas, de façon dramatique.

## Quels sont nos droits en vertu de nos conventions collectives?

L'employeur ne peut mettre à pied une travailleuse ou un travailleur sans avoir d'abord fait **tous les efforts raisonnables possibles** pour réduire ses effectifs par attrition.

S'il y a des postes vacants au sein de l'administration publique centrale, l'employeur doit présenter une **offre d'emploi** raisonnable aux travailleuses et travailleurs syndiqués qui sont visés par la réduction des effectifs.

**Tant qu'il y a des employés excédentaires ou des personnes mises en disponibilité, le droit de l'employeur de faire appel à du personnel temporaire, des consultants ou des contractuels pour répondre à des besoins à court terme est limité.**

## Protégeons nos conventions collectives et les services que nous offrons.

L'AFPC mobilisera ses forces et ses ressources pour aider ses membres à lutter contre l'érosion de leurs droits. La lutte se fera d'abord en milieu de travail grâce aux efforts des délégués syndicaux et des sections locales pour exiger que l'employeur respecte nos droits. Et pour éviter d'alourdir davantage notre charge de travail, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire l'attrition et veiller à ce que tous les postes vacants soient pourvus.

## La suite des choses

Au cours des prochaines semaines, nous vous enverrons de l'information sur la lutte pour sauver nos emplois. Si la direction annonce un changement majeur dans votre milieu de travail (exemples : les postes vacants ne seront pas pourvus ou certains employés sont devenus « excédentaires »), **contactez aussitôt la représentante ou le représentant régional de l'AFPC** pour que nous puissions établir notre plan d'action.

Restez au courant en consultant régulièrement le [www.pfac-afpc.com](http://www.pfac-afpc.com)

**pensez public**

**ON SE MOBILISE POUR  
LES SERVICES PUBLICS!**

